

Rencontre sur la prévention des Risques Naturels AFPCN 8 décembre 2006

Eléments de Conclusion d'Ambroise GUELLEC

* **Risques naturels** : apparitions ponctuelles et tonitruantes au Parlement européen lors d'évènements graves, soit par ampleur ponctuelle, soit par impact géographique (inondations, incendies, pollution maritimes).

→ Fonds de solidarité de l'UE en 2002

- inondations en Europe Centrale été 2002
- marée noire Prestige en 2003 et catastrophes en Italie

→ Instruments nouveaux en 2005 et 2006 (incendies étés 2005 et 2006)

- nouvel instrument de réaction rapide en 2005
- nouveau fonds de solidarité en 2006, inclusion des crises sanitaires et terroristes)

→ Réflexions d'ensemble sur constat 2005

- besoins en expertise (ex: changement climatique)
- en moyens d'observation (ex: Inspire)
- en capacité et moyen d'action (rapport Barnier)

→ Rapports d'initiatives

- commissions parlementaires concernées : environnement, agriculture, développement régional

*** Travail législatif classique**

→ Directive inondation en 2006 (suite à la Directive cadre sur l'eau)

→ Directive eaux marines

→ Directive déchets

*** Difficultés rencontrées**

- Qui fait quoi ? Principe de subsidiarité/ Question de l'image de l'Europe et une - solidarité européenne visible
- Enjeux politiques
- Cohérence à l'échelle de l'Union
- Prévention - Réparation

→ **Besoins**

- d'expertise indépendante, en réseau
- de coordination
- de réactivité aux questions (conjoncturelles, de fond, essentielles)

Pour l'ensemble de ces questions, la collaboration structure Institutionnelle-Société Civile est nécessaire.

Le projet de réseau des plateformes européennes correspondantes de l'ISDR répond bien à ces besoins.